

Rome le 12 février 1895

Avant le dernier renouvellement de la Triple Alliance en 1891, la France maintenait la reconnaissance de notre protection sur l'Abyssinie dont nous avait donné acte formel la dépêche Spuller; et une négociation de délimitation entre les zones d'influence de la France et de l'Italie au sujet de la baie de Badjouda était arrivée à un tracé définitif qui laissait le Harar, comme partie de l'Abyssinie, en dehors de la zone française.

Cette négociation fut rompue par la France quand on n'avait plus qu'à en signer la conclusion, et la rupture fut motivée par la France sur le fait que l'Italie avait renouvelé la Triple Alliance.

Le renouvellement, qu'on

avait eu à Paris pour but d'empêcher, a porté la France à un redoublement d'activité contre les intérêts italiens, ayant pour but de prouver par l'expérience à l'Italie qu'il n'y a de salut pour elle au dehors et dedans, que dans la cessation de l'alliance. Les efforts dans ce sens sont arrivés au dernier degré d'intensité en présence de la fermeté politique du Ministère Crispi, à qui on suscite la révolution en Italie et une hostilité fomentée en Abyssinie par les moyens les plus illégitimes au point de vue du droit public.

Dans cette politique le Gouvernement français a été encouragé par la conviction qu'il pourrait impunément prendre vis à vis de l'Italie le rôle d'accusateur; que les alliés de l'Italie la laissaient livrée à la nécessité de justifier sans cesse de ses intentions pacifiques; et qu'ainsi les entreprises françaises pourraient indéfiniment faire litière de tous les

intérêts italiens considérés d'un
commun accord entre les autres puissances
comme simple objet de compensation,
ainsi qu'on l'a avoué sans détours
dans les répartitions africaines.

En ce moment il n'est pas
douteux qu'on n'ait connaissance
à Paris et une échéance prochaine
qui intéresse la Triple Alliance; et
des efforts allant jusqu'à des provocations
parfois publiques pour que la Couronne
se soumette ou se démette, se sont
multipliées en présence d'une telle
éventualité. Mr. Hanotian nie la
valeur des accords anglo-italiens du
5 Mai, et l'Angleterre s'éclare ne
vouloir pas encourir des difficultés avec
la France pour une telle question.
La France a obtenu que la Turquie
nous exclut de l'enquête arménienne,
et la Porte s'est prévalu à tort ou à
raison de l'attitude du Cabinet de
Vienne pour empêcher que l'entente
anglo-italienne devînt une réalité
dans l'affaire arménienne. La France

croit pouvoir compter sur l'Espagne
contre toute éventualité d'entente entre
l'Espagne et l'Italie à l'égard
des abus des protections politiques qui
préjugent l'indépendance du Maroc,
et des entreprises sur le hinterland
qui en menacent l'intégrité. La France
croit pouvoir compter sur la tolérance
de l'Angleterre pour l'extension de
l'Empire africain de l'Atlantique au
golfe d'Aden; et déjà en Tripolitaine
la zone contestée est occupée par la
France et l'Arabie et Ghât sont
ouvertement menacés.

Contre tous ces empiètements
sur le statu quo africain et méditerra-
néen, — contre la guerre indirecte
qui nous est faite au moyen de
l'Abyssinie, — de même que contre
les atteintes portées aux droits que
nous donnent les traités en Orient,
l'Italie doit s'abstenir d'invoquer
même parialement le casus fe-
-deris; et d'ailleurs apparaît par cela
même une fiction en ce que toute officie-

(cité)

efficacités en s'isolerait dans la
paix. En outre de la perte des avantages
d'une alliance, l'Italie, et pour
rien dire, la monarchie italienne,
en raison de la faiblesse qu'on lui
suppose en France, est exposée à se
2 Couvrir à tous les coups que la politique
française dirige contre elle seule en
jugement prudent de s'en abstenir
vis-à-vis des autres alliés.

Que telle situation n'est pas
seulement la plus propice à la propa-
-gande républicaine et la plus favo-
-rable à la continuation indéfinie de
la prépondérance qu'exerce la France
sur la politique anglaise, espagnole
et turque; elle est en outre dangereuse
pour la paix générale, quelque
abnégation que mette l'Italie à subir
son sort sacrifié. C'est dans une
telle situation que se présente un
renouvellement prochain, dont le secret
est déjà percé à jour à Paris, comme
on le sait et comme le démontrent
et ailleurs certaines indiscrétions de

journaliers; il s'ensuit une exacerbation
= exacerbation de l'hostilité française contre
l'Italie, sans que l'Italie rencontre
chez ses alliés et autres conseils que
ceux que lui faisait parvenir der-
= nièrement le comte Nigro, c'est à dire
de tâcher de prouver à la France notre
desir de bons rapports, et quant
à l'Afrique et à la Méditerranée, de
tâcher de nous entendre avec l'Angle-
= terre, les alliés s'en désintéressant.

Or on nous l'a dit clairement
de Paris lorsque nous avons essayé
d'affirmer que nos alliances n'empê-
= cheraient pas nos bons rapports avec la
France: "ces bons rapports sont impossi-
= bles tant que l'alliance durera; de la
conduite amicale de l'Italie envers la
France lors d'une complication européenne
ou lors de l'échéance des alliances, dépendra
= le consentement de la France à ce
que l'Italie protège l'Abyssinie et
occupe Tripoli" — Il est difficile
après cela de s'expliquer la signification

des conseils transmis par le Comte
Digne, le seul moyen de nous conci-
-lier la France étant de ne pas renou-
-veler l'alliance espagnole, et de
renoncer à notre entente récente avec
l'Angleterre.

Il semble évident que la ligue
de la paix n'ayant que des buts
avouables, l'Espagne peut y prendre
la même position loyale et ouverte
que la Roumanie; et que l'Italie,
si elle prend la responsabilité de relier
l'Espagne à cette ligue, ne doit pas
être abandonnée seule à tous les périls
de cette responsabilité, à toutes les reran-
-ches que la politique française prendra
contre la monarchie italienne pour
avoir encouru cette responsabilité même,
qui n'est et ne saurait être désormais
un mystère et qui pose la redoutable
question internationale des solidari-
-tés monarchiques vis-à-vis des pro-
-pagandes républicaines; question
devant laquelle le gouvernement
espagnol montre une hésitation
marquée.

marquée.

Des accords entre l'Italie et l'Espagne ne peuvent avoir pour base pratique et pour raison d'être que les intérêts Méditerranéens communs; l'Espagne, invitée à faire des propositions sur cette base, s'en abstient entièrement; et il n'est que juste de reconnaître que cette base manque en effet au moment où ces intérêts sont, pour quelque motif que ce soit, abandonnés de fait aux entreprises de la France, sans opposition, même morale, des alliés.

Cel est le sens dans lequel le baron Blanc a répondu à S. E. le baron de Bruck dans une conversation toute privée, où l'Ambassadeur avait, dans l'esprit le plus amical, la question des intérêts africains de l'Italie et de ses relations avec l'Espagne.